



Problème de voisinage

Par Sebastien 28

Bonjour je vous Contact car j'ai un souci concernant un problème de voisinage habite en maison et la voisine qui Se trouve juste à côté dans autre maison déplace les meubles et tape dans les murs ce problème persiste depuis longtemps car avant 'C'était ma mère qui Vivez dans cette maison ma mère a Elle a essayé à plusieurs reprises avoir un dialogue avec la voisine mais la voisine n'a pas arrêté les nuisances sonores.Maintenant c'est moi qui vis dans cette maison et les nuisances sonores persistent du matin jusqu'à minuit 1 heure du matin ou même 2 heure Je tiens à précise que habite à la campagne. Je voudrais savoir quels sont mes droits pour me défendre contre ce comportement de cette voisine ? Je vous remercie par avance de votre réponse

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous êtes propriétaire ? locataire ?
Et cette voisine ?

Vous pouvez consulter ce lien, vos droits et les démarches y sont indiqués :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F612[/url]

Consultez un avocat.

Par Sebastien 28

Bonjour je suis locataire et cette voisine est aussi locataire

Par yapasdequoi

Etant locataire, vous pouvez vous adresser à votre bailleur.
Il vous doit "une jouissance paisible" selon l'article 6 de la loi 89-462.
Vous pouvez demander une meilleure isolation, mais c'est compliqué à mettre en oeuvre et pas toujours satisfaisant.

Vous pouvez aussi écrire au bailleur de cette voisine.
Mais pour accuser il faut des preuves comme par exemple des constats d'huissier de ces bruits, ou encore de la police.

Vous pouvez à terme espérer que le bail de cette voisine pourrait être résilié... Mais vous pouvez aussi envisager de déménager, ce sera peut être plus rapide.

Par Karpov11

Bonjour,

En complément vous pouvez faire appel à un conciliateur de justice de votre département: (les conciliateurs sont désignés par les tribunaux), il intervient gratuitement et il est rompu aux problèmes de voisinage car c'est son coeur de métier.

Cordialement

Par Sebastien 28

Bonsoir je vous remercie pour vos réponses et votre aidé

j'espère que le problème sera réglé avec l'une des

solutions proposés

Par Sebastien 28

Bonsoir je vous remercie pour vos réponses et votre aidé
solutions proposés

j'espère que le problème sera réglé avec l'une des